



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU PAR NIVEAU DE GRAVITÉ

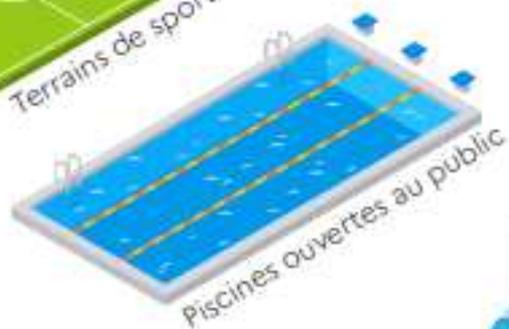
NIVEAU VIGILANCE

LIMITER les consommations pour **ÉCONOMISER** l'eau

COLLECTIVITÉS / ENTREPRISES



Terrains de sport



Piscines ouvertes au public



Golfs



Fontaines



Irrigation pour plantations
d'arbres ou arbustes de - de 3 ans



Douches de plage



Espaces verts et ronds-points



Remplissage / vidange
des plans d'eau



Travaux en cours d'eau



Façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées

INDUSTRIELS



Installations de
production d'électricité
d'origine hydraulique



Installations classées
pour la protection de
l'environnement (ICPE)



Exploitation des
activités artisanales ou
industrielles hors ICPE

NIVEAU VIGILANCE

LIMITER les consommations pour **ÉCONOMISER** l'eau

PARTICULIERS



Jardins potagers
individuels



Jardins collectifs



Stations de lavage



Façades, toitures, et autres
surfaces imperméabilisées



Lavage des embarcations en
aires de carénage



Pelouses, massifs fleuris



Navigation fluviale



Lavage de véhicules
par des particuliers
(y compris bateaux de
plaisance)

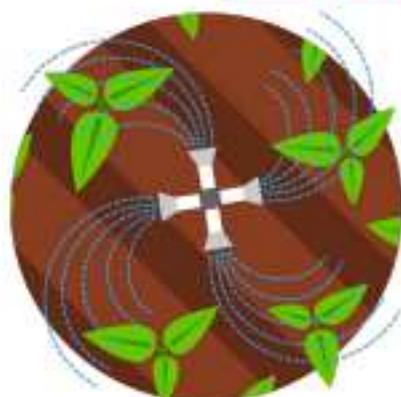


Fontaines



Piscines privées
(plus d'1 m²)

EXPLOITANTS AGRICOLES



Irrigation des cultures



Autres plantations